

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 35-36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

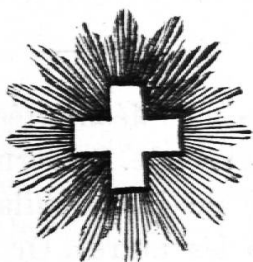
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

Nos 35-36
Série A



LAUSANNE

6 septembre 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *La formation du citoyen. — L'idéal Eclairer. — La situation économique. — Traitements français. — Travaux manuels. — Revue des idées : Une conférence sur la réforme des écoles secondaires. — Une école primaire montessorienne à Muzzano près Lugano.*

Cinquantenaire de la Société pédagogique jurassienne.

Le 13 septembre, la Société pédagogique jurassienne célébrera, à Bienne et à Macolin, le cinquantenaire de son existence. Retardée de quatre années par la guerre, cette fête de famille n'en sera que plus joyeuse. La rédaction de l'ÉDUCATEUR joint ses vœux les plus chaleureux à ceux que tous les membres de la grande famille pédagogique romande forment pour la vaillante section sœur du Jura. Longue vie et prospérité à la Société pédagogique jurassienne, membre fidèle et dévoué de la Société pédagogique de la Suisse romande !

LA FORMATION DU CITOYEN

Nous avons dit ici-même que l'enseignement de l'histoire et du civisme demandait une réforme. Qu'on nous permette d'y revenir, vu l'importance et l'actualité du sujet.

L'enseignement de l'histoire a les buts suivants : 1^o Cultiver l'amour de la patrie ; 2^o Entretenir les qualités militaires (nous ne disons pas l'esprit militariste) de la nation ; 3^o Former des citoyens éclairés. La poursuite de ces buts se justifie-t-elle et dans quelle mesure sont-ils atteints, telles sont les questions qui se posent.

Disons tout d'abord que par amour de la patrie nous n'entendons pas celui du sol natal, qui est naturel et caractérise jusqu'à

l'habitant des contrées les plus déshéritées, mais celui de la patrie comme entité politique et sociale. Ce dernier sentiment demande à être cultivé, mais il ne se justifie qu'autant qu'on aime son pays « avec » et non « contre » les autres. Or toute la question est là qui divise patriotes et internationalistes : les premiers confondent trop souvent l'amour du sol natal avec celui de la patrie quand ils répondent aux seconds, qui ne voient dans les Etats que des groupements entretenant l'antagonisme entre les hommes.

Les uns et les autres devraient avoir une conception plus exacte des patries. Celles-ci sont des communautés ayant chacune son passé propre, son évolution individuelle, son caractère selon lequel elle cherche en tâtonnant à faire le bonheur de ses enfants.

On ne peut concevoir que des communautés si nettement dissemblables et dont le degré de développement est si différent travaillent avec les mêmes méthodes dans le même temps. L'existence des patries est donc justifiée et il faut laisser à chacune d'elles le soin de son évolution vers le mieux avec la vision du but : l'harmonie des peuples qui tend à se réaliser par l'égalisation de leurs civilisations.

La culture de l'amour de la patrie doit éviter tout chauvinisme, de façon à faire aimer la Suisse pour les idéals qu'elle représente et cherche à réaliser et parce qu'elle est la protectrice du sol natal auquel nous attachent toutes nos affections pour les choses et les êtres du passé, du présent et même de l'avenir. Pour faire de nous des défenseurs du pays, cela doit suffire ; et cela suffit en réalité, car l'homme qui défend son foyer et sa patrie se bat pour des sentiments plus vivants et plus profonds que ceux qu'éveille le souvenir d'un passé plus ou moins légendaire auquel ses ancêtres n'ont eu souvent aucune part.

Nous ne nions pas que les traditions guerrières ont entretenu l'esprit militaire des Suisses ; mais beaucoup de faits, de la véracité desquels on s'est mis à douter, ont perdu par là même leur force de suggestion et ne sont devenus, pour les élèves surtout, que des raisons de douter des autres récits.

Nous appelons temps perdu celui qui est consacré à la mémorisation de traditions peu sûres, de récits de bataille trop détaillés dont une lecture suffirait.

Ce qui est plus important que ces faits guerriers au point de vue de la culture civique, c'est l'interprétation qu'on en donne, l'analyse des intentions qui les ont dictées, les conséquences qu'ils ont eues. Or il est incontestable que si les récits de bataille restent dans la mémoire souvent jusqu'à la mort, les causes et les résultats sont aussi vite oubliés qu'appris parce qu'ils n'intéressent pas nos jeunes élèves, que captivent seules les actions héroïques. Il est vrai qu'on répétera plus tard la tâche d'histoire dans les cours post-scolaires, mais d'une façon plus rapide et moins approfondie encore, si bien que pour les neuf dixièmes de notre peuple l'histoire suisse consiste en batailles perdues ou gagnées dont on ignore et les causes et les résultats. Et quelle image fausse du passé ne se fait-on pas quand on n'en voit que les actes de force qui le jalonnent !

Ce n'est point tout encore. Un certain nombre de faits ont démontré que chez nous, en haut comme en bas, on oublie trop facilement de respecter la légalité. Plus un Etat se rapproche de la démocratie, plus il est nécessaire que les citoyens se conforment aux institutions et aux lois qu'ils se sont données. Or la plupart des événements historiques se sont passés sous des régimes de contrainte où le citoyen était obligé de recourir à la force pour faire triompher ses droits ; les raconter, c'est suggérer l'action violente et illégale. Sans doute les maîtres ont soin de faire remarquer à leurs élèves que telle action justifiable dans un état social donné ne le serait plus dans le nôtre ; mais il ne reste pas grand' chose de cette réserve, parce que l'enfant trop jeune auquel on s'adresse ne s'embarrasse pas des contingences et qu'il n'aime ni les distinctions subtiles ni les visages ambigus.

L'impression restera telle qu'elle a été produite et ce n'est pas exagérer que de dire que l'histoire fournit ainsi des précédents à évoquer pour servir d'excuse et de justification. C'est ainsi que les esprits simplistes voient une contradiction entre le culte offert à la mémoire d'un Tell, d'un Henzi ou d'un Davel et la réprobation qui s'appesantit sur ceux qui, de nos jours, sortent de la légalité pour faire l'émeute ou la révolution.

Il faut faire comprendre, non pas à l'enfant, mais au jeune homme que les droits que la démocratie nous donne nous permet-

tent de faire prévaloir nos justes revendications sans avoir recours à la violence et à l'illégalité et que ni gouvernants ni gouvernés ne doivent se prévaloir de l'exemple du passé pour entretenir un esprit de domination et de contrainte incompatible avec l'idéal de la démocratie moderne.

Nous passons cinq ans au moins à parcourir l'histoire de notre pays et trois ans à la revoir dans les cours post-scolaires. Que reste-t-il de tout le travail accompli ? Faites comme nous, interrogez vos voisins et vos connaissances et vous constaterez qu'à part quelques noms de batailles et de héros tout est oublié. Il ne reste qu'une idée très vague et souvent fausse de notre passé.

Ni les maîtres, ni le manuel ne peuvent être incriminés ; il faut franchement reconnaître que l'histoire comme instrument de culture civique n'est pas à la portée d'un enfant de dix ou onze ans. Il faut la réserver au degré supérieur des écoles primaires et aux cours post-scolaires. Sans doute il faudra diminuer la quantité, mais on peut le faire en opérant un choix plus judicieux des récits et sans nuire à l'enchaînement des faits.

L'histoire de la Confédération suisse surtout, dès son origine, doit servir de base à la culture civique de la jeunesse ; mais il faut l'enseigner au moment où la maturité d'esprit est suffisante pour qu'on puisse faire appel à la comparaison et au jugement. Le temps gagné pendant « l'âge de la mémoire, » qui est aussi celui des impressions concrètes, sera utilisé pour l'étude du français et quand viendra « l'âge du raisonnement » on abandonnera l'étude de l'orthographe pour entreprendre la préparation du citoyen. Nos jeunes gens ne s'en plaindront pas qui voient dans nos cours complémentaires une insipide revision du programme primaire.

A l'enseignement de l'histoire viendra se joindre l'étude du civisme, dans lequel on s'attachera bien plus à l'esprit de nos institutions qu'aux détails de leur organisation ; mais ce ne sera pas tout encore. Les peuples les uns après les autres acquièrent tous les droits politiques qu'ils ambitionnaient. A la lutte pour le pouvoir se substitue la lutte économique non moins âpre ni moins inquiétante, car une révolution peut remplacer un gouvernement par un autre sans atteindre la nation dans ses œuvres vives, tan-

dis qu'une révolution économique est une perturbatrice à l'action si profonde qu'on ne sait comment ni où elle s'arrêtera.

Or l'ignorance de la masse dans les questions économiques est si grande que nous risquons de faire des expériences coûteuses, désastreuses même avant d'arriver à une organisation meilleure que celle un peu imparfaite sous laquelle nous vivons. Des formules lapidaires répétées à satiété, des clichés toujours les mêmes et que personne n'a examinés de bien près tiennent lieu de connaissances économiques à un grand nombre de citoyens dits « conscients ».

Demandez-leur ce que c'est que le fameux capital qu'ils abhorrent, faites-vous définir le rôle des banques, renseignez-vous sur la valeur qu'ils attribuent à l'argent; autant de réponses, autant d'erreurs qui, par la généralité de leur expansion, risquent de nuire à la solution cherchée et légitime : le droit à un minimum de confort et d'aisance pour tous.

Nécessité des réformes sociales d'une part, ignorance de la plupart de ceux qui les exigent, de l'autre, n'y a-t-il pas là de quoi faire reconnaître la nécessité d'une sommaire initiation aux lois économiques les plus évidentes ? Il faut faire de nos cours post-scolaires des écoles de civisme et de préparation à la vie sociale dans lesquelles on ne se préoccupera pas seulement des lois politiques, mais aussi des lois économiques. L'importance de la production, la relativité de la richesse, la loi de l'offre et de la demande, la variation des valeurs, etc., doivent être connues de tous.

A des préoccupations et à des temps nouveaux il faut un enseignement nouveau, sinon l'histoire apparaîtra de plus en plus comme une chose morte, un roman d'aventures sans attache et sans comparaison avec le présent; l'indifférence de la jeunesse pour les affaires nationales deviendra toujours plus marquée si nous laissons la haine seule enseigner au futur citoyen les rapports sociaux sur lesquels tout homme digne de ce nom voudrait voir régner en maître l'esprit d'entraide et de solidarité.

PAUL MOTTAZ.

L'IDÉAL ÉCLAIREUR

On s'est souvent fait une opinion assez fautive du but des Éclaireurs. Plusieurs ont cru que c'était une variété des cadets ou des moblots. L'uniforme a sans doute beaucoup contribué à propager cette erreur. D'autre part aussi, quelques officiers ont énergiquement appuyé le mouvement qui, pour cette raison, semblait devoir devenir de plus en plus militariste. Enfin, durant la dernière guerre, en France et en Belgique, beaucoup d'éclaireurs ont rendu des services signalés à l'armée de leur pays et ont servi leur patrie héroïquement. Il est pourtant intéressant de constater que toute tendance militarisante a plutôt nui aux éclaireurs. En réalité il y a une opposition irréductible entre le scouting et le militarisme et l'on peut dire que dans toute la Suisse les chefs instructeurs en sont de plus en plus conscients ! Dans l'armée on vise au déploiement d'un maximum de puissance par la soumission des volontés individuelles à la direction du commandement supérieur. C'est là ce qu'Alfred de Vigny appelait « grandeur et servitude militaires ». L'école du scouting désire tout autre chose. L'uniforme convient admirablement à une organisation qui groupe toutes les classes sociales. Le bâton ne représente pas le fusil, mais il doit être un outil précieux dans les mains de tout éclaireur débrouillard. Il faut de la discipline, mais l'obéissance sera surtout éclairée, accompagnée de bonne humeur ; le devoir sera accompli joyeusement par civisme. Ainsi, le scouting doit inspirer au garçon l'amour, voire même la fierté du travail, l'esprit d'initiative et le courage moral.

On a dit aussi que le scouting n'était qu'une forme nouvelle du Rousseauisme. La vie en plein air, les courses, les jeux dans les bois et les causeries impressionnantes près du feu de bivouac, le soir quand la lune monte derrière les branches des noirs sapins et, dans cette solitude, la voix grave et solennelle du chef qui parle de la patrie, de la vie, des luttes, tout cela contient une certaine beauté, mais peut-être une beauté païenne. Un instituteur vaudois disait que c'était une école de dévergondage où l'on apprend à rôder. Il ne connaissait pas encore une des dernières formes du scouting, l'indianisme, qui initie les jeunes garçons à la science des toleurs, à l'iconographie et à une foule d'autres secrets de tribus sauvages ! S'il n'y avait que de l'indianisme dans l'idéal des éclaireurs serait en effet une forme de Rousseauisme, que le scouting nous fournirait, c'est-à-dire un retour à l'état sauvage envisagé comme état idéal. En réalité, cet indianisme ne convient cependant qu'aux tout jeunes gens qui, par leur âge, sont encore plus près des Indiens, des Bas de cuir et des Mohicans que de notre civilisation compliquée. Cepen-

dant on oublie que l'important dans tout cela c'est toujours la Loi. La Loi rappelle en même temps les meilleurs principes de la chevalerie et la simplicité bonne et souriante d'un saint François d'Assise pour lequel les fleurs et les animaux étaient des sœurs et des frères.

Il y a du reste des sections d'éclaireurs qui ne peuvent s'accorder beaucoup de sorties. Pour ne pas nuire à la vie de famille, les éclaireurs de Neuchâtel n'admettent pas plus d'une sortie le dimanche par mois. Les sections de campagne et celles dirigées par des pasteurs doivent se faire un programme où la vie en plein air jouera un rôle plus restreint et où des jeux plus modestes, des constructions et les travaux manuels seront d'autant mieux appréciés. Il ne s'agit pas d'un sport pour jeunes snobs, il ne s'agit pas de militarisme, c'est un mouvement moderne de civisme vécu : donner aux parents des fils aimants, à la société des hommes droits, à la patrie des citoyens dévoués ; pour le progrès de la morale publique et de la santé de notre race, il s'agit d'apprendre à nos garçons la maîtrise de soi-même, prêchée par tous les psychiatres comme le remède par excellence de toutes les neurasténies.

Toute la vie des éclaireurs sera donc orientée par leur Loi. On peut dire que c'est de la fidélité envers leurs commandements que dépend le succès des troupes. La Loi est conçue en ces termes : L'éclaireur n'a qu'une parole. Il est respectueux des convictions d'autrui. Il s'efforce chaque jour de rendre un service. Bon fils, l'ami de tous, frère de tous les autres éclaireurs, il sera chevaleresque, courtois, bon pour les animaux et protégera les plantes. Il sait obéir. Toujours de bonne humeur, il est résolu et courageux, travailleur, économe et maître de soi. Il est propre dans son corps, ses pensées, ses paroles et ses actes.

C'est là l'idéal, le but. L'éclaireur se rend compte assez vite combien sa loi est noble et haute. Mais ces commandements concrets ont l'avantage pédagogique d'éviter toute défense, tout ce qui est négatif ; affirmatifs, ils sonnent comme des coups de clairons. Par là ils électrisent, ils enthousiasment, ils passionnent et remplissent la vie des jeunes de ces saines préoccupations qui prennent la place des pensées perverses et des obsessions vicieuses. Hélas ! il y a beaucoup de jeunes gens de toutes les classes sociales que même ces magnifiques préceptes laissent indifférents. Ceux-là ne font qu'un stage bien court dans les éclaireurs ! Par là nous touchons du doigt la plaie sociale qui nous ronge comme un cancer : nous sommes malades par manque d'idéal, de civisme et par la crainte de tout effort. Ceux que la Loi enthousiasme en sont transformés. On ne peut plus compter aujourd'hui le nombre de garçons pour lesquels la Loi a été une sauvegarde, l'objet de leur prière. Elle a précisé les devoirs de leur christianisme en les concrétisant. Après une crise d'indifférence et de découragement, la Loi a souvent de nouveau orienté

ces jeunes volontés vers Dieu. Souvent, loin de la maison paternelle, en pleines tentations des grandes villes, à l'atelier et sur les champs de bataille, cette Loi a préservé encore nos garçons et, d'après les lettres que nous avons reçues, elle était d'autant plus vénérée que les moments à traverser étaient difficiles. Nous connaissons un jeune éclaireur de Moudon qui, pendant les quatre années de guerre, au service de sa patrie française, a toujours porté sur lui cette Loi avec deux ou trois photographies de ses camarades. Jusqu'à l'heure de la mort toujours menaçante, ce jeune soldat voulait avoir sur son cœur ce papier chiffonné qu'il portait sur lui comme un talisman.

Le mouvement des éclaireurs est donc surtout idéaliste. Il n'est pourtant pas utopique. Il plonge ses racines profondément dans l'âme enthousiaste des jeunes. Il s'appuie sur la vie quotidienne, concrète. Il s'affirme par l'exaltation du devoir joyeusement accepté. Il a une beauté religieuse et devient l'apprentissage de la vie à côté des instructions forcément plus théoriques des écoles du dimanche, des leçons de morale et des catéchismes. Nous croyons que c'est dans la mesure que le mouvement des éclaireurs demeurera fidèle à sa Loi qu'il pourra participer, lui aussi, à la reconstruction du monde nouveau que nous désirons plus heureux parce que meilleur.

ERNEST THILO, pasteur.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Comme chaque année depuis l'adoption de mesures économiques provisoires, une trêve relative a succédé, dans la majorité des cantons, aux décisions des Grands Conseils sur les allocations de 1919. Trêve relative, disons-nous, car en divers lieux la lutte a repris aussitôt et les efforts se tendent pour une stabilisation de la situation. Un peu partout, les mêmes questions se posent, discutées ici avec passion, là avec calme et dignité. Nous voudrions pouvoir citer, citer abondamment. Mentionnons à tout le moins divers articles du plus haut intérêt publiés par la presse neuchâteloise ; à propos d'un appel de la Ligue civile de France aux instituteurs, M. Fritz Hoffmann, président de la S. P. R. et de la Société pédagogique neuchâteloise, démontrait, de façon lumineuse, il y a quelque temps, dans le *Neuchâtelois*, la relation étroite qui existe entre la situation matérielle et morale faite à l'instituteur et l'accomplissement de ses fonctions dans l'intérêt supérieur du pays. *L'Union helvétique*, un journal de la Chaux-de-Fonds largement ouvert à toutes les questions scolaires, publiait récemment un éloquent plaidoyer en faveur de la revision des traitements ; son auteur montrait combien les

besognes multiples auxquelles tant de maîtres s'astreignent par nécessité en dehors de l'école sont préjudiciables à leurs fonctions ¹.

L'exiguïté de l'espace dont nous disposons et le devoir de laisser le journal à la disposition des nombreux collaborateurs dont les articles attendent leur tour de publication, nous obligent à nous borner aujourd'hui à poser quelques jalons, quitte à revenir à loisir sur chaque sujet essentiel. Quelles sont les questions matérielles qui se posent actuellement aux enseignants de nos divers cantons :

1° En premier lieu, ils se demandent si le moment est venu de réclamer l'inscription au traitement légal des allocations de renchérissement consenties par l'Etat. C'est l'opinion du corps enseignant bernois, qui estime insuffisants les chiffres proposés par l'Etat (3500 fr. à 4700 fr. pour les instituteurs, 200 fr. de moins pour les institutrices) et réclame 3500 fr. à 5500 fr. Il faut noter que l'état de faits créé dans le canton de Vaud par les allocations de 1919 correspond à peu près, pour un maître ayant des charges de famille moyennes, aux exigences de nos collègues bernois, mais reste sensiblement inférieur pour les institutrices.

Dans le canton de Neuchâtel, le refus du Grand Conseil d'accorder au corps enseignant primaire les mêmes allocations qu'aux fonctionnaires cantonaux amène une réaction énergique de la Société pédagogique. Le comité de cette société vient, par la plume de son président toujours dévoué, de publier en brochure un rapport extrêmement riche de faits et d'idées, faisant suite à une pétition qui réclame la revision d'une mesure certainement injuste. La S. P. neuchâteloise est convoquée en assemblée générale, le 13 septembre, à Colombier, pour étudier la situation.

Pour autant que nous sommes renseignés, le comité de la Société pédagogique vaudoise entrevoit pour 1920 une nouvelle demande d'allocations sur une base en aucun cas inférieure à celle de 1919, sans perdre de vue la stabilisation de la situation qu'il s'agit de préparer. Il en est sans doute de même à Genève.

2° Comment préparer cette stabilisation de la manière la plus favorable, tout en mettant fin le plus tôt possible à une situation qui manque quelque peu de dignité? La question est grosse d'inconnu. Elle se complique des revendications féminines d'une part, et d'autre part de celles des maîtres chargés de famille, qui leur sont conditionnées. On a vu, en effet, que si l'Etat français a admis l'égalité des traitements fondamentaux pour maîtres et maîtresses, il a, par compensation, maintenu les indemnités de famille et d'enfants. Les solutions à attendre chez nous

¹ Le même journal a publié, sous la signature de M. Ad. Ferrière, une série d'articles sur la réforme scolaire sur lesquels nous aimerions pouvoir revenir.

dépendent aussi de celles qui intéressent d'autres professions. Mais voici où la question se complique :

3° Dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, notamment à Zurich, la loi a consacré pour le corps enseignant de tous les degrés, le principe de l'exclusivité des fonctions. Si nous en jugeons par les renseignements que nous avons recueillis, nos collègues neuchâtelois admettent également que la loi qui leur apportera enfin une situation matérielle suffisante leur impose du même coup l'obligation de se vouer exclusivement à leurs fonctions officielles. Sous quelles réserves de droit la chose est-elle possible ? C'est là le point délicat. La question est posée ; il est inutile de chercher à l'é luder.

4° En même temps que la question des allocations et, subsidiairement, des traitements d'après guerre, voici que se pose un peu partout celle de la réforme des retraites. Quel type adopter ? Sera-ce celui de la caisse indépendante (Neuchâtel, Berne), celui de l'Etat seul responsable (Vaud) ou un système mixte tel que celui auquel Genève vient de recourir ? Sera-ce la retraite due à un âge déterminé, avec chiffre unique, ou s'augmentant jusqu'à une limite à fixer ? Sera-ce la retraite imposée, ou bien restera-t-on libre d'exercer ses fonctions aussi longtemps qu'on le voudra ? Sera-ce un droit acquis, tel que nous le concevons en Suisse romande, ou une faculté à solliciter de l'Etat pour chaque cas particulier, comme cela a lieu à Bâle ? Autant de questions grosses de conséquences.

5° Puis viennent les questions de tactique. On peut se demander notamment si les trois ordres d'enseignement doivent agir séparément, comme c'est le plus souvent le cas en Suisse romande, ou s'ils n'ont pas intérêt à coordonner leurs efforts, comme ils l'ont fait à Berne, Bâle et Zurich. Chez nous, cette action commune est rendue difficile par le manque d'esprit combatif et, à certains égards, de cohésion, dont font preuve les corps enseignants secondaire et supérieur en ce qui a trait à leur situation matérielle. Comment obtenir pour les instituteurs une position définitivement favorable, lorsque des licenciés et des docteurs reçoivent un traitement de début inférieur à celui que la nouvelle loi scolaire française accorde aux stagiaires primaires de dix-sept ans, après une année d'école normale ; alors qu'un poste d'une importance aussi énorme que celui de maître de français à l'Ecole normale d'un grand canton est mis au concours à 5500 fr. pour vingt-cinq heures de leçons hebdomadaires ; alors que le traitement *maximum* des professeurs de l'Université reste fixé à 6000 fr. ? Les allocations de renchérissement et les augmentations pour années de services ne suffisent pas à remédier à l'insuffisance de ces chiffres.

Plus nous considérons cette question de la solidarité de tous les ensei-

gnants, et plus cette solidarité nous apparaît nécessaire ; nous n'oublions pas du reste que ce n'est pas du personnel primaire seul que dépend sa solution.

6° Puis voici une autre question de tactique, plus grave et de portée immense. Les récents événements de Bâle en donnent un exemple : dans cette ville, tous les fonctionnaires sont groupés en une association unique ; lors de la récente grève, un certain nombre d'entre eux prirent une part active au mouvement. Les maîtres d'écoles étant en vacances, le cas de conscience de ceux qui voulaient rester fidèles à leur devoir en fut allégé ; mais que serait-il advenu en d'autres circonstances ? On le comprendra si nous disons que des professeurs du Cours de vacances que nous avons recommandé ici-même durent solliciter du Comité de grève l'autorisation de donner leurs leçons ! Telle est l'impasse où conduit une tactique qui se peut comprendre (violences exceptées) de la part de salariés à la journée ou à la quinzaine, mais qui devient criminelle chez des fonctionnaires à qui l'Etat garantit un traitement, même en cas de maladie, des vacances et une retraite, et qu'il charge au surplus de préparer les jeunes générations à l'accomplissement de leurs devoirs civiques ! Non, ici nous ne poserons pas la question. La revendication, énergique certes, de nos droits ne nous fera jamais oublier notre premier devoir envers la collectivité : celui de la fidélité au poste dans les mauvais jours comme dans les bons.

Quelques-unes des questions mentionnées ci-dessus relèvent des comités de nos associations professionnelles ; ce n'est pas à nous, par exemple, qu'il appartient de formuler des chiffres précis. Pour d'autres questions, notamment celle de l'exclusivité des fonctions et des principes à la base de la pension de retraite, nous avons reçu du Bureau de la S. P. R. le mandat d'en faire dans notre journal une étude spéciale. Nous le ferons soit en mettant à la disposition d'opinions diverses la tribune libre de *l'Éducateur*, soit dans des articles qui, tout comme les considérations qui précèdent, n'engagent que leur seul signataire.

ERNEST BRIOD.

**Les traitements
de l'enseignement primaire supérieur, des Ecoles normales
et de l'inspection en France.**

La Chambre des députés, dans sa deuxième séance du 11 juillet 1919, a voté les nouveaux traitements du personnel de l'enseignement primaire supérieur.

Ecoles primaires supérieures. — Les traitements des *maîtres des écoles primaires supérieures* sont de fr. 6250 à fr. 10 750 dans la Seine et de fr. 5250 à fr. 9750 dans les autres départements ; le personnel est divisé en six classes, plus une classe exceptionnelle.

Les *directeurs des E. P. S.* ont les mêmes traitements que ceux des maîtres titulaires, augmentés d'une allocation soumise à retenue allant de fr. 2400 à fr. 4000 dans la Seine ; de fr. 750 à fr. 2000 dans les autres départements.

Tous ces fonctionnaires reçoivent en outre l'indemnité de résidence et ils ont droit au logement ou à l'indemnité représentative.

Ecoles normales. — Les *directeurs et directrices* d'écoles normales reçoivent des traitements égaux à ceux des professeurs d'écoles normales.

Ils reçoivent en outre une indemnité de direction de fr. 3000 à fr. 5000 dans la Seine et de fr. 2000 à fr. 3500 dans les autres départements.

Les *professeurs des écoles normales* sont divisés en 7 classes et leurs traitements sont de fr. 9250 à fr. 13 750 dans la Seine ; de fr. 8000 à fr. 12 500 dans Seine-et-Oise et de fr. 6500 à fr. 11 000 dans les autres départements.

Les traitements du *personnel des écoles normales supérieures d'enseignement primaire* sont fixés ainsi qu'il suit :

Directeur : fr. 20 000 ; directrice : fr. 18 000 ; économistes, surveillant général, préparateurs, répétitrices : 7 classes, s'échelonnant de fr. 8250 à fr. 12 750. Tous ces fonctionnaires ont droit au logement.

Inspection. — Le traitement des *inspecteurs primaires* est ainsi fixé : 7 classes s'échelonnant de fr. 11 000 à fr. 17 000 dans la Seine ; de fr. 7000 à fr. 13 000 dans les autres départements.

Ce traitement est complété par une indemnité de fr. 300 pour les inspecteurs pourvus du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, ou pourvus d'une licence.

Le traitement des *inspecteurs d'académie* est de fr. 11 000 en 6^e classe et de fr. 17 000 dans la classe exceptionnelle. A Paris, ce traitement est de fr. 16 500, fr. 18 000, fr. 19 000.

Les inspecteurs d'académie qui sont pourvus de l'agrégation de l'enseignement secondaire reçoivent, en outre, une indemnité de fr. 1500. Ceux qui sont pourvus d'un doctorat ès lettres ou ès sciences reçoivent une indemnité de fr. 500 qui peut être cumulée, s'il y a lieu, avec l'indemnité d'agrégation.

Le traitement des *inspectrices générales des écoles maternelles* va de fr. 11 000 à fr. 17 000.

Enfin les *inspecteurs généraux* de l'enseignement primaire reçoivent un traitement de fr. 25 000.

Citons encore la disposition suivante :

Indemnités de famille. — Outre les traitements prévus par la présente loi, il sera attribué au personnel visé par la présente loi, à titre d'indemnité de famille, une allocation annuelle de fr. 330 par enfant jusqu'au deuxième enfant et de fr. 480 par enfant en sus du second. Ces majorations ne seront accordées que pour les enfants au-dessous de seize ans.

Travaux manuels. — En vue d'une causerie sur l'enseignement du travail manuel à l'école et éventuellement de la fondation d'une Section vaudoise de la Société suisse du Travail manuel scolaire, les instituteurs et institutrices que cette question intéresse sont instamment priés de se réunir à Lausanne, à l'Ecole normale, le samedi 20 septembre, à 2 heures.

REVUE DES IDÉES

Une conférence sur la réforme des écoles secondaires. — Le public cultivé ne se rend pas encore assez compte de la portée immense du problème scolaire et de son éminente actualité. Ce problème est pourtant à l'ordre du jour dans tous les pays et dans tous les milieux. Un document intéressant à cet égard, c'est la conférence donnée à un cercle d'étudiants zuricois, qui a paru dans les suppléments de la *Neue Schweizer Zeitung* des 25 et 29 juillet. Voici brièvement le résumé de cet exposé intitulé : « Zur Reform der Mittelschulen. » L'auteur, M. W. Nef, professeur à Saint-Gall, n'apporte pas de solutions originales ; il se borne à examiner la question dans son ensemble et à poser les données générales du problème.

Et tout d'abord trois types d'écoles secondaires se dessinent et s'accusent de plus en plus nettement dans notre pays : les collèges classiques, où le grec et le latin sont à la base de tout l'enseignement (humanistisches Gymnasium) ; puis, à partir de 1850, la « Realschule », où les mathématiques et les sciences naturelles dominent ; enfin, depuis un quart de siècle, un troisième type, dû à l'influence croissante des branches commerciales et dans lequel les langues modernes ont la prépondérance.

La difficulté — presque le dilemme — quel que soit le programme qu'on envisage, c'est toujours de trouver le juste milieu entre la superficialité d'un savoir encyclopédique et l'étroitesse d'un savoir trop spécialisé. Le conférencier propose la solution suivante, déjà formulée par diverses personnalités du monde scolaire en Suisse : qu'il y ait dans tout établissement un nombre restreint de branches obligatoires qu'on puisse approfondir et une grande richesse de branches à option qui soient laissées entièrement au choix des élèves.

Puis il donne un rapide aperçu des courants intellectuels et moraux qui réagissent sur l'école et tendent à la modifier chacun dans son sens : mouvements d'éducation esthétique (représentés en pays de langue allemande par la Dürerbund et la Kunstwart) ; théories nitzschéennes qui, dans le roman et au théâtre, font le procès de l'école pédante et niveleuse : idéals d'action sociale, systèmes divers d'éducation nationale et d'éducation physique (Eclaireurs, Wandervögel, etc.).

Mais il insiste particulièrement sur le rôle que la psychologie contemporaine est appelée à jouer dans l'éducation nouvelle. Cette science a mis en lumière certains aspects du problème, qu'une réforme sérieuse de l'école ne peut plus ignorer sans s'exposer à un échec certain ; elle nous a donné une connaissance plus précise des aptitudes qui séparent les élèves des classes d'esprits très distinctes ; elle éclaire d'un jour nouveau le développement spécial des deux sexes, qu'on n'avait pas suffisamment considéré en créant des écoles secondaires de jeunes filles sur le même schéma que les collèges de garçons ; elle nous ouvre les yeux sur le problème sexuel et spécialement sur celui de la puberté, trop négligé jusqu'ici par la plupart des éducateurs.

Toutes ces questions de psychologie réclament de la part des maîtres et des autorités scolaires beaucoup de sollicitude et d'intelligence ; des maîtres surtout,

dont la personnalité est, en définitive, ce qui importe le plus, à tel point qu'elle peut suppléer à toutes les imperfections d'organisation matérielle.

Dans sa conclusion le conférencier convie ses auditeurs à réaliser dans la mesure du possible l'idéal du maître, à la fois détenteur de la science et appelé à la transmettre... en éduquant, idéal difficile à atteindre, mais auquel il faut tendre sans cesse; il fait appel à toutes les bonnes volontés pour édifier la vaste enquête qui doit être — selon lui — à la base même de la rénovation scolaire de notre pays.

Trop longtemps l'école a été considérée comme un monde à part; il faut la rapprocher à la fois de la science et de la vie, s'inspirant toutes deux d'une philosophie nouvelle: non plus le grossier idéalisme de la puissance matérielle qui a dominé notre génération, mais un spiritualisme épris de véritable liberté.

M. DUPASQUIER.

UNE ÉCOLE PRIMAIRE MONTESSORIENNE

à Muzzano près Lugano.

Tous ceux qui doutent encore que l'école d'après la méthode Montessori soit l'école de l'avenir, tous ceux qui pensent que quand on parle de liberté dans une classe, il y aura nécessairement désordre et anarchie, tous ceux qui prêchent encore l'autorité par les règlements, les défenses, les punitions ou même la baguette, tous ceux-là devraient aller faire un pèlerinage à Muzzano pour y visiter la petite classe de l'école primaire (deux premières années, enfants de six à huit ans), dirigée par Mlle Maria Alberti. Ils trouveraient là un démenti à toutes leurs objections, un tombeau à toutes leurs hésitations.

Connaissant déjà de réputation Mlle Alberti et son œuvre, par un article de Mlle Bontempi, paru dans l'*Adula* du 21 juin, j'ai voulu à mon tour aller goûter de la vie vraie et libre de l'école que je rêve.

De Lugano, en une demi-heure, par un chemin serpentant à travers les prairies et les champs de maïs et traversant un bosquet de magnifiques châtaigniers, on arrive au village de Muzzano qui se mire dans les eaux tranquilles de son petit lac. Mais, je ne veux pas parler du paysage, j'oublierais d'entrer dans la maison d'école, qui est là, tout à côté de la vieille église.

Comme c'est pauvre! dirait-on de prime abord. Une salle ou plutôt une chambre basse éclairée par trois fenêtres, quelques bancs qui ont déjà vu passer bien des générations d'écoliers, et qui me rappellent ceux de certaines écoles de nos communes rurales qui ont oublié que les temps ont changé... deux armoires, une table pour la maîtresse, deux ou trois chaises, et c'est tout. Mais le travail vivant qui s'élabore entre ces quatre murs gris ne vous laisse pas penser plus d'une seconde à de la pauvreté.

Sans rien dire je m'assieds près de la maîtresse et je regarde. Une vingtaine d'enfants seulement sont là, une dizaine étant retenus à la maison par une épidémie d'oreillons. Et chacun travaille, absorbé, sérieux, sans se préoccuper de la présence d'un intrus. Deux ou trois lisent dans un livre qu'ils sont allés chercher eux-mêmes dans la bibliothèque de la classe, deux fillettes font de l'arithmétique au tableau noir, l'une posant des questions que sa camarade résout. Trois bambins

de six ans sont assis par terre occupés à faire des additions et des soustractions avec des perles. Une toute petite fille s'exerce à reconnaître les lettres à l'aide des cartons, sur lesquels elles ont été collées, après avoir été découpées dans du papier d'émeri ; elle les touche, en suit le contour, prononce le son à voix basse, et un moment après l'écrit sur son ardoise. Une grande de huit ans a pris le jeu de l'analyse grammaticale : elle a devant elle un texte, cherche les mots qui le composent dans les casiers où ils sont classés et écrits sur un papier de couleur différente, suivant qu'ils représentent l'une ou l'autre des parties du discours. Quand elle a fini, elle prend son cahier et fait son analyse par écrit. Une autre enfant fait de la copie, pendant que d'autres encore se sont groupés pour une dictée. Une petite de sept ans écrit sur son ardoise tout ce qu'elle voit autour d'elle.

Et la discipline, direz-vous, la sacro-sainte discipline ? Il faut se rappeler que la discipline, d'après la doctoresse Montessori, ne consiste pas dans l'immobilité, mais dans le mouvement, et pour elle un enfant est discipliné, seulement quand il sait aller et venir sans déranger personne, et toujours dans un but déterminé.

A Muzzano, où j'ai passé presque une journée entière, j'ai pu me rendre compte que les enfants avaient tous acquis cette discipline de la liberté. Chacun prenait garde de ne pas déranger son voisin. Un silence profond régnait par moments, interrompu seulement par la voix d'un enfant qui demandait l'explication d'un mot. A chaque instant quelqu'un venait montrer son travail à la maîtresse ; chacun savait se déplacer sans bruit et arrivait, quoique souvent chaussé de lourds « zoccoli », en marchant si légèrement, qu'à peine nous l'avions entendu venir. A un moment donné, une fillette calculait à haute voix, et sa voisine, occupée à lire, lui dit : « Ecoute, tu me déranges. » Tout de suite la voix se fit plus basse, et le travail continua calme et paisible.

Chaque enfant reste à la même occupation, au même jeu, aussi longtemps qu'il lui plaît. Et le mérite de la doctoresse Montessori est justement d'avoir su inventer un matériel des plus appropriés aux lois naturelles du développement de l'enfant et répondant à son besoin d'activité. (Il est décrit dans son livre *Auto educazione nelle scuole elementari*, ouvrage dont la traduction française a paru chez Larousse.)

Mais alors, j'entends encore une autre objection ; comment les enfants arriveront-ils à s'assimiler toutes les matières du programme s'ils ne font que ce qui leur plaît. Ils ne seront plus tous au même niveau. Oh ! le culte de l'uniformité !... Je répondrai au sujet du programme que des enfants ainsi dirigés dépassent de beaucoup les limites de ce qui est proposé pour les écoliers de leur âge. En calcul, par exemple, j'ai vu des fillettes de huit ans résoudre mentalement et par écrit des divisions et multiplications de nombres de cinq et six chiffres par l'unité avec une vitesse et une sûreté absolument surprenantes. Les enfants de 2^e année connaissent les quatre opérations, les fractions ordinaires, les mesures de longueur, de capacité, de poids. Et il faut les entendre aussi faire l'analyse d'une phrase et conjuguer un verbe. Ce que j'ai vu et entendu ce jour-là dépasse tout ce que j'aurais imaginé.

Il faut se dire encore qu'à Muzzano, il n'y a pas, comme dans la plupart des villages tessinois, une école infantine (Asilo d'Infanzia), qu'il n'y a eu guère cette année que cinq mois complets d'école, qu'il n'existait pas l'ombre d'un

matériel, la maîtresse l'a fait elle-même, et ce n'était pas une petite affaire, cela représentait des heures et des heures de labeur, de patience et de réflexion.

Mlle Alberti me dit encore que pendant la première année, en effet, on voit de grandes différences dans la somme des connaissances acquises, mais que déjà dans la deuxième année la différence est moins apparente. Elle me citait, par exemple, le cas d'un enfant qui lisait des jours entiers et ne s'intéressait à aucune autre chose. Un de ses camarades écrivit alors sur le tableau noir : « Giovanni ne fait que lire; quand et comment apprendra-t-il l'arithmétique? » Et Giovanni de répondre toujours sur le tableau noir. « C'est vrai que je lis toujours, mais quand je commencerai à faire de l'arithmétique, d'un saut (con un salto di canguro) je vous rattraperai tous. » Et ce fut le cas.

C'est ainsi que l'exemple des uns stimule l'ardeur ou l'activité des autres. C'est beau de voir aussi à Muzzano comme les plus grands savent aider les plus petits, avec une douceur et une patience exemplaires. Partout la vie vraie, le naturel, la sincérité, la solidarité. Par ce travail individuel soutenu, les connaissances se fixent; ce n'est pas la mémoire seule qui a travaillé, mais le raisonnement. Tous les actes sont réfléchis et un enfant dont le travail a été interrompu par la récréation ou par l'heure de clôture de la classe, le reprend au point où il l'avait laissé. Si la maladie vient l'arrêter, il arrive très souvent, me raconte Mlle Alberti, qu'un enfant fasse demander le livre ou le jeu qu'il avait commencé pour le continuer chez lui.

Un jour même des enfants atteints d'oreillons ayant été renvoyés chez eux prièrent la maîtresse de les laisser venir quand même et de leur permettre de s'installer, pour travailler, dans une pièce inoccupée de la maison d'école. Cela suffit pour dire combien les enfants sont attachés à leur école. Je peux ajouter encore qu'après avoir passé toute la matinée dans la classe de Mlle Alberti, quand je suis rentrée avec elle pour les leçons de l'après-midi, nous avons trouvé tous les enfants déjà à leurs places, chacun plongé dans son travail dans un silence parfait.

Je devrais encore parler de la maîtresse; sa modestie m'empêche de la louer comme je le voudrais. L'initiative dont elle a fait preuve est parlante. Mlle Alberti s'était rendue à Milan pour y étudier l'éducation des anormaux et fut tellement impressionnée par une visite qu'elle fit aux écoles Montessori de la société Umanitaria, qu'elle se décida à diriger de ce côté-là ses expériences dans le Tessin, plutôt que de s'adonner à l'étude qu'elle s'était tout d'abord proposée.

Et maintenant, si quelques-uns pensent que c'est la lumière du ciel tessinois qui me fait voir tout en rose dans une école Montessori, je n'ai qu'une chose à dire : Venez et voyez!

LOUISE BRIOD.

Bellinzona, juillet 1919.

Les nécessités de la mise en pages et l'abondance des matières nous obligent à renvoyer au prochain numéro la suite de « Françoise entre dans la carrière », ainsi que divers articles.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



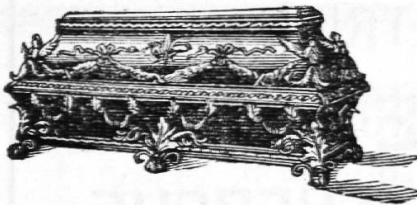
Bornand-Berthe **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8 Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.



Librairie et Edition J. H. JEHEBER
GENÈVE — 20, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

**Fais bien
ce que tu fais**

Un petit volume de 88 pages fr. 1.—

Ralph-Waldo TRINE

**CE QUE
TOUT LE MONDE CHERCHE**

Un volume petit in-16, de 168 pages fr. 2.50

O. S. MARDEN

LA JOIE DE VIVRE
ou comment découvrir le secret
du bonheur

Un volume de 274 pages, 4^{me} édition fr. 5.—
id. relié » 6.50

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.
Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.



J.H. 433 B.



Chemiserie Ch. Dodille

Rue Haldimand, LAUSANNE

Atelier spécial pour chemises sur mesures

COLS, CRAVATES, SOUS-VÊTEMENTS

Les dernières nouveautés.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements: Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs: Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser: Taçonnerie 5, GENÈVE.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

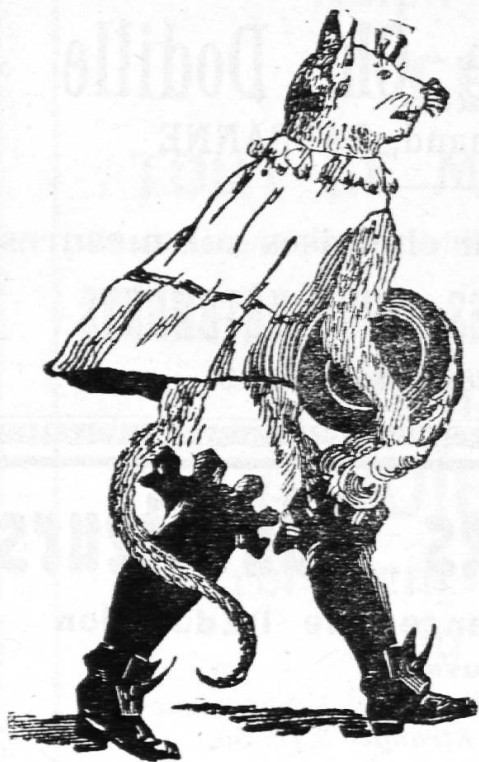
S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

A nos lecteurs !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.



Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

NOUVEAUTÉS CHORALES

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

3204.	<i>Barblan, E.</i>	Sache aimer.	50 cent
3205.	—	La divine basse.	50 »
2824.	<i>Bovy-Lysberg, C. S.</i>	Sur la montagne	50 »
2827.	<i>Combe, E.</i>	Au Printemps	40 »
3226.	<i>Cattabeni, F.</i>	Pour le jour des morts	70 »
2589.	<i>Doret, G.</i>	Chant des Pâtres	35 »
2836.	<i>Grunholzer, K.</i>	Cloche du soir	40 »
3176.	<i>Haemmerli, L.</i>	Les Moissonneurs	35 »
2839.	<i>Haenni, C.</i>	La montée à l'Alpage	35 »
3281.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Libre Helvétie	40 »
2845.	<i>Martin, L.</i>	Mon hameau	40 »
2846.	—	Printemps	40 »
3253.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Sérénade	50 »
	<i>Spohr, L.</i>	Eloge du chant	
3254.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Banquet d'adieux	60 »
3288.	<i>Metzger, F.</i>	L'Edelweiss (texte français et allemand).	40 »
3287.	—	Le mal du pays.	70 »
3255.	<i>Mozart, W. A.</i>	Chanson bachique	70 »
2629.	<i>Neumann, M.</i>	Le Réveil de l'ouragan.	100 »
2859.	<i>North, C.</i>	Saison nouvelle.	50 »
2990.	<i>Pesson, Ch.</i>	Les chanteurs	60 »
2863.	<i>Pilet, W.</i>	Regrets et espoirs	35 »
3252.	<i>Schumann, R.</i>	Chantons, Rions	60 »
2867.	<i>Sturm, W.</i>	Bien loin.	40 »
3259.	<i>Wagner, R.</i>	Chœur des Pèlerins.	60 »
2657.	<i>Wissmann, R.</i>	L'aube d'or apparaît (texte allem. et fran.)	80 »

Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

2764.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà	35 »
3085.	<i>Chollet, A.</i>	Je veux t'aimer.	40 »
2783.	<i>Denéréaz, A.</i>	La soumission	40 »
2591.	<i>Doret, G.</i>	Mon ami est monté	40 »
1600.	—	La noce	25 »
3084.	—	L'automne	70 »
2786.	<i>Ganter, L.</i>	Je crois en Dieu.	40 »
3283.	<i>Junod, L.</i>	Le Ruisseau	40 »
2791.	<i>Martin, L.</i>	L'Alpe Rose	35 »
3206.	<i>Marschner, H.</i>	L'Echo du cœur	35 »
2793.	<i>Mayr, S.</i>	Au fond du Calice	40 »
2800.	<i>Niallon, J.</i>	Prière du soir	40 »
2805.	<i>Pesson, Ch.</i>	Le chant des Moissonneurs	40 »
2818.	—	Les chanteurs	70 »

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2643.	<i>Ansermet, E.</i>	Chœur des femmes fidèles (3 v.)	25 »
2647.	—	Les filles qui restent (3 v.)	30 »
2688.	—	Cé qu'é laine (3 v.)	25 »
2747.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà (3 v.)	25 »
2619.	<i>Jaques-Dalcroze.</i>	La Genève des franchises (2 v.)	25 »
2620.	—	La valse du 1er juin (2 v.)	25 »
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.)	25 »
3194.	<i>Jaton, P.</i>	Notre-Dame de Lausanne (1 v.)	25 »
2753.	<i>Martin, L.</i>	Chanson d'avril (3 v.)	50 »
2755.	<i>Nicole, L.</i>	Brise matinale (3 v.)	50 »
2756.	—	Hirondelles (3 v.)	50 »
2759.	<i>Plumhof, H.</i>	Le Réveil du Printemps (3 v.)	25 »
2878.	<i>Senger, H. de</i>	Chant de Noces (2 v.)	25 »
2879.	—	Chant de Noces (3 v.)	30 »

FÖETISCH FRÈRES, Editeurs à Lausanne, Neuchâtel et Yevvey.
S. A.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — Nos 37-38

LAUSANNE, 20 sept. 1919.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Éditeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES : 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Noùs attirons l'attention de nos lecteurs sur les trois convocations suivantes et sur le premier avis du SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Gérance de l'Éducateur

Travaux manuels

En vue d'une causerie sur l'enseignement du travail manuel à l'école et de la fondation d'une section vaudoise de la Société suisse du Travail manuel scolaire, les instituteurs et institutrices que cette question intéresse sont instamment priés de se réunir à Lausanne, à l'École Normale, le samedi 20 septembre à 3 h.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

Assemblée ordinaire d'automne

Samedi 27 septembre prochain, à 2 1/2 h. au Palais de Rumine (Salle Tissot).

A L'ORDRE DU JOUR :

Entretien biblique : **Savoir attendre.**

Conférence de M. Frank Thomas sur la **Crise de l'éducation.**

La réunion est publique.

Le Comité.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES ABSTINENTS

— Section Vaudoise —

Assemblée générale

Samedi 27 septembre 1919, à 2 h., Avenue de Beaulieu 7 (local B. T. N.)

A L'ORDRE DU JOUR :

L'Instituteur et l'Option locale,

(Conférence de M. Ch. Mamboury.)

Invitation cordiale à tous les éducateurs.

Le Comité.

École professionnelle et de commerce pour jeunes filles Lugano

École ménagère. — Cours de cuisine, de lingerie, de coupe et confection, de dessin, de comptabilité. — Cours de langues. École de commerce de trois années.

Ouverture de l'école le 15 septembre.

P. 40816 0.

La Direction.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Service de l'enseignement primaire.

Examens pour l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur.

Le personnel enseignant primaire est informé que les examens pour l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur auront lieu les 13, 14 et 15 octobre 1919.

Les candidats doivent se faire inscrire au Département de l'Instruction publique, 1^{er} service, avant le 27 septembre prochain, à 5 h. du soir.

Ils devront indiquer clairement s'ils désirent subir les épreuves de la partie littéraire ou de la partie scientifique du dit examen en faisant connaître les groupes spéciaux et les auteurs français ou allemands dont ils ont fait choix, conformément au programme d'examen annexé au Règlement du 13 avril 1917.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS. — **DIZY**, fr. 240⁰, logement et jardin; 23 septembre. — **ORMONTS-DESSOUS**, instituteur **aux MOSESSES**, fr. 2400, logement, fr. 20 d'indemnité de plantage; 10 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école; 23 septembre. — **Mex**, fr. 2400, logement, jardin et plantage; 7 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école; 26 septembre. — **OLLON**, instituteur **à VILARS s. OLLON**, fr. 2900 pour toutes choses; 26 septembre.

INSTITUTRICES. — **BLONAY**, fr. 1700, logement et jardin; 23 septembre. — **ECHANDENS**, fr. 1700, indemnité de logement de fr. 300 et de fr. 20 pour plantage; 23 septembre. — **CORSEAUX**, fr. 1700, logement et jardin; 26 septembre. — **NYON**, fr. 2100 à 2600, pour toutes choses, suivant années de service dans le canton; 26 septembre. — **OLLON**, fr. 1700, logement ou indemnité; 26 septembre. — **PALEZIEUX**, maîtresse de l'école semi-enfantine, fr. 1100 et fr. 300 d'indemnité de logement et de jardin; 26 septembre. — **VICH**, fr. 1700, logement et jardin; 26 septembre. — **Château-d'ŒX**, institutrice **aux MOULINS**, fr. 1700, logement et jardin; 30 septembre. — **SULLENS**, fr. 1700, logement et jardin; 30 septembre.

Vaux s. Morges, maîtresse d'ouvrages, fr. 300 pour toutes choses; 3 octobre. — **Provence** (Le Novelet), même poste et mêmes conditions.

Nominations

Le Département a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS. — MM. Pitton, Edouard, à St Saphorin (Lavaux); Chevalley, Alexis, à Corcelles-le-Jorat; Cochet, Léon, à Chavannes-le-Veyron; Bertholet, Maurice, au Day (Vallorbe). — Badoux, Marcel, à Thierrens. Stoudmann, Jules, à Oron-la-Ville (classe primaire supérieure); Meylan, Albert, à Pully (classe primaire supérieure).

INSTITUTRICES. — Mlles Bezençon, Paule, aux Hameaux (Payerne); Berzin, Clémence, au Petit-Mont s. Lausanne; Jordan, Rose, Vuibroye; Schwar, Renée, à Le Vaud s. Nyon; Berthoud, Marcelle, à Morcles (classe semi-enfantine).

Service de l'enseignement secondaire.

Un congé est accordé aux membres du corps enseignant secondaire qui prendront part à l'assemblée générale annuelle de la société Vaudoise des Maîtres des Maîtres secondaires, le samedi 20 septembre 1919, à Vevey.

Places secondaires au concours.

MAITRESSE D'OUVRAGE à l'**Ecole supérieure** et au **Gymnase des jeunes filles** de **LAUSANNE**. Fonctions : 6 heures hebdom. de leçons au Gymnase et de 21 à 24 heures à l'Ecole supérieure. Traitement annuel : Gymnase, fr. 112 à 142, et Ecole supérieure, fr. 76 à 106 l'heure annelle, suivant états de service dans le canton. S'abstenir de toute démarche personnelle. Délai d'inscription : 25 septembre.

DIRECTEUR de l'**Ecole de petite mécanique** de **SAINTE-CROIX** ; 24 à 30 heures de leçons hebdomadaires ; traitement, fr. 5500 à 6500 suivant capacités ; entrée en fonctions le 1^{er} novembre 1919. Délai d'inscription : 22 septembre.

MAITRE DE LANGUES au **Collège d'YVERDON** ; enseignement du français dans les classes supérieures, du grec en 2^{me} et en 3^{me}, et du latin en 5^{me} ; traitement, fr. 3600 et 4000, suivant années de service dans le canton ; entrée en fonctions : 28 octobre ; délai d'inscription : 27 septembre.

Nomination.

M. Ernest Cachin, en qualité de maître secondaire au Collège de Cossonay.

Hommage au travail national



Semaine Suisse
Schweizerwoche
Settimana Svizzera

1919

4 au 19 octobre.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 3 fr. 75

Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° du 10 septembre : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — L'idée marche... : E. Gd. — Le cours de vacances suffragiste à Château d'Oex : Madeleine Wasserfallen. — Les premières femmes médecins : C. Haltenhoff. — A travail égal, salaire égal. — II. Administration fédérale et cantonale. III. Commerce et industrie : E. Gd. — Correspondance. — A travers les Sociétés féminines.



Exactitude

Beauté

Solidité

ZENITH

La montre parfaite

Demandez catalogues illustrés par fabrique
des Montres Zenith au Locle, dép. F.



En vente chez les bons horlogers.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

LIBRAIRIES PAYOT & C^{ie},

LAUSANNE - GENÈVE - VEVEY - MONTREUX

Vient de paraître

A PRENDRE OU A LAISSER

par

BALTHASAR

(Henri Roorda)

Un vol. in-16 Fr. 4 50

Après les longs travaux comme après les grands chagrins, l'esprit éprouve très généralement le besoin impérieux de se détendre, de se distraire, d'envisager les choses et les gens sous un jour plus riant et de réapprendre le rire avec lequel on bafoue les méchants et les sots.

Et voici qu'en effet, après la longue et terrible guerre qui a causé tant de maux matériels et moraux un peu partout, les auteurs gais, les humoristes, se remettent à écrire et à rire.

Cet excellent exemple vient d'être suivi par M. Balthasar (H. Roorda), qui rassemble en son nouveau livre les traits les plus piquants que l'on puisse décocher aux sombres visages de la Fatalité, de l'Ennui, de la Fatuité ou de la Bêtise.

Mais l'intérêt de ce livre est loin de consister seulement en sa gaieté saine et de bon aloi, il est aussi et surtout dans sa portée sociale et son enseignement. C'est qu'en effet, sous le masque de l'humoriste se cache chez M. Balthasar une âme de moraliste éprise de justice et de vertu. Jamais cœur ne vibra plus sympathiquement avec les déshérités, les sacrifiés, les solitaires, les abandonnés, les malchanceux... Jamais les iniquités individuelles et collectives ne furent plus âprement combattues que dans ces pages, et c'est avec l'arme redoutable du ridicule que l'auteur attaque et pourfend les vices et les travers trop répandus autour de lui. A l'aide du paradoxe et de l'ironie, il accomplit merveilleusement la tâche que s'était donné la comédie classique de châtier les mœurs en riant.

A prendre ou à laisser est donc un livre aussi utile que divertissant, qu'il vaut certainement mieux prendre que laisser et qu'on ne laissera point après l'avoir pris.